



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 16 Avril 2026

Compte-rendu affiché le : 24 Avril 2026

Date de convocation du conseil municipal : 30 Mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Maghnia MENGUS

Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.

Absents :

Absents excusés : Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)

Suppléants : M. Eric CLAPIER ; Mme Olivia VAILLE

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 23 mars 2026.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I– Adoption des Comptes de Gestion 2025 (Budget Général et Budget CCAS)

- II– Adoption des Comptes Administratifs 2025 (Budget Général et Budget CCAS)
 - III – Affectation des résultats (Budget Général et Budget CCAS)
 - IV - Tarifs communaux et taux d'imposition.
 - V – Subvention aux associations 2026
 - VI - Budgets primitifs 2026 (Budget Général et Budget CCAS)
 - VII – RPQS 2024- Ordures ménagères
 - VIII- Voirie et zone médicale - attribution de marché
 - IX- Vote des tarifs des vacances
 - X – Parcelle E 879 – Prise de possession
 - XI – Adressage – dénomination – lotissement le belvédère
 - XII – Règlement du Conseil Municipal
 - XIII– Questions diverses :
- # Dictée PIVOT

POINT N°1

2026-26: Adoption des Comptes de Gestion 2025 (Budget Général et Budget CCAS)

Monsieur le Maire présente les chiffres importants des comptes de gestion (Communal-CCAS).

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2026-27: Adoption des Comptes Administratifs 2025 (Budget Général et Budget CCAS)

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2025 qui s'établissent de la manière suivante :

- **BUDGET COMMUNAL**

		RECETTE	DEPENSE
REALISE EN 2025 (D + R)	FONCTIONNEMENT	1 237 195.67 €	843 060.43€
	INVESTISSEMENT	318 461.89 €	769 909.99 €
SOLDE D'EXECUTION	FONCTIONNEMENT	394 135.24 €	0€
	INVESTISSEMENT	0€	451 448.10 €

- **BUDGET CCAS**

		RECETTE	DEPENSE
REALISE EN 2025 (D + R)	FONCTIONNEMENT	7 000 €	5 770.70 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €
SOLDE D'EXECUTION		0 €	1 229.30 €

A l'unanimité des votes exprimés, et hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs 2025 pour la commune et le CCAS.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2026-28: Affectation des résultats (Budget Général et Budget CCAS)

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation des résultats des budgets communaux et CCAS.

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif 2025 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

- a- Résultat de l'exercice : 394 135.24 €
- b- Résultat antérieur reporté : 1 676 595.09 €
- c- Solde cumulé : 2 070 730.33€ (a + b)
- d- Virement à la section d'investissement : 627 764.19 €

e- Résultat à affecter : 1 456 802.4 € (c-d)

Investissement :

f- Solde d'exécution N-1 : - 451 448.10€

g- Résultat antérieur reporté : - 176 316.09 €

h- Solde cumulé : - 627 764.19 € (f + g)

i- Solde des RAR : 0 €

j- Besoin de financement/Autofinancement : 627 764.19 € (h+i)

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 627 764.19 €

Report en investissement c/001 : - 627 764.19 €

Report en fonctionnement c/002 : + 1 442 966.14 €

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2025 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : 1 229.30€

Résultat antérieur reporté : 286.91€

Résultat à affecter : 1 516.21 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement/Autofinancement : 0 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 0 €

Report en investissement c/001 : 0 €

Report en fonctionnement c/002 : + 1 516.21€

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal approuve les propositions d'affectation et décide d'inscrire les sommes au budget.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2026-29: Vote des tarifs communaux

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des différents services communaux. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs communaux.

Une fiche récapitulative est fournie aux élus et sera jointe à la délibération.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs communaux et d'appliquer les sommes prévues sur la fiche récapitulative.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2026-30: Vote des taux communaux

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 a été remis et explicité aux participants. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité d'augmenter ou de maintenir les taux communaux actuels. Il est décidé d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les taux sont donc votés de la manière suivante :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13,07+21.45 = 34.52%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	65,00 %
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	11.25 %

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2026-31: Subvention aux associations 2026

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour déterminer le montant et les destinataires des subventions pour l'exercice 2026.

Un tableau récapitulatif est proposé aux élus :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
Tennis de table	2000 €
Association intercommunale de chasse	400 €
Culture Plurielles	400 €
Arc club de la Vallée de l'Hérault	300 €
Association des anciens combattants	500 €
Association des parents d'élèves	300 €
Coopérative scolaire – Voyage 2026/2027	4500 €
Coopérative scolaire – Spectacle Noël	840 €
Comité des fêtes	4500 €

Soit un total de 13 740 euros.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal approuve la proposition et précise que les sommes ne seront mandatées que sous réserve d'un dossier jugé complet et/ou de la réalisation effective des activités prévues par les associations.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2026-32: Budget Primitif 2026 - Commune

Après avoir rappelé que le budget a fait l'objet d'une réunion de préparation en Commission des Finances le 12 mars 2026, Monsieur le Maire, précise qu'il sera voté en déséquilibre pour la section de fonctionnement conformément aux articles L 1612-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, au regard des excédents reportés des années précédentes, inscrire de manière artificielle des dépenses de fonctionnement pour équilibrer la section serait contraire au principe de sincérité budgétaire.

Il est donc proposé de voter le budget de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
Dépenses : 1 441 000€ - Recettes : 2 602 754.14 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 1 941 146.05€ - Recettes : 1 941 146.05 €

Certains élus posent des questions sur le budget auxquelles le Secrétaire Général de mairie apporte les réponses.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal approuve le budget communal pour l'exercice 2026.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2026-33: Budget Primitif 2026 - CCAS

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif pour le CCAS en 2026.

Il est donc proposé de voter le budget de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement :
Dépenses : 7 516.21 €
Recettes : 7 516.21 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal approuve le budget du CCAS pour l'exercice 2026.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

2026-34: RPQS 2024 – Ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante à l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 fourni par la Communauté des communes du Clermontois, et plus particulièrement le service de collecte des ordures ménagères,

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition du document, l'approuve et le mettra à disposition du public.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8

2026-35: Voirie et zone médicale – Attribution de marché

Monsieur le Maire indique que la commune a lancé une consultation de marché public pour l'aménagement de la zone sud du village. Dans la perspective d'une bonne gestion des deniers publics, la commune a fait le choix d'organiser un seul marché public pour ces deux projets de voirie distincts :

- Aménagement de voirie sur l'axe RD 130 pour la zone de culture et de loisirs.
- Aménagement de la zone médicale.

Le marché public est divisé en 4 lots :

- LOT 01 : VOIRIE
- LOT 02 : RESEAUX HUMIDES
- LOT 03 : RESEAUX SECS
- LOT 04 : ESSAIS ET CONTROLES

Le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage nous a remis son rapport le 20 mars 2026.

Monsieur le Maire propose de suivre les conclusions de ce rapport qui a été fourni aux élus:

LOT 01 : TPSO : 91 295.50€

LOT 02 : TPSO – BALDARE : 164 745 €

LOT 03 : ALLEZ : 76 893.36 €

LOT 04 : CITEC : 3 568 €

Soit un total HT de 336 501.86 € et 403 802.23 € TTC

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal attribue les marchés selon la proposition formulée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°9

2026-36: Vote des tarifs des vacances

Mme Karen MARCON présente le programme des activités des vacances scolaires.

Il y a plusieurs activités dont certaines seront payantes et pour lesquelles la commune encaissera des sommes via la régie de recette.

Les tarifs sont fixés de la manière suivante :

- Spéléopark ; 19€/pers (8 à 12 ans) – 29€/pers (12 ans et plus) – grotte de clamousse
- Laser game : 6€/pers

Les autres activités sont proposées gratuitement pour les participants.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés.

Pour : Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°10

2026-37: Parcelle E 879 – Prise de possession

Monsieur le Maire indique que la commune a approuvé un plan d'alignement en 1998 qui intègre cette parcelle au domaine public communale. Généralement, pour éviter tout risque contentieux, nous régularisons le transfert de propriété par une cession à titre gratuit devant Notaire.

Cette parcelle présente un intérêt pour la commune car l'aménagement de son extrémité permettrait de sécuriser la circulation des usagers au carrefour de rue de la Californie et l'Avenue du bosquet.

Nous avons entamé les discussions avec la propriétaire, Mme GUILLEMONT, pour régulariser la cession. Elle nous a présenté un courrier de Monsieur ARNIHAC qui s'engageait à raccorder sa parcelle attenante à l'eau et l'assainissement. La commune a réalisé les travaux en 2020. Depuis, nos relances pour régulariser la cession sont restées sans suite.

Comme la loi nous le permet, Monsieur le Maire propose de délibérer pour prendre acte du transfert de la propriété de la parcelle E 879 dans le domaine public communal.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre possession de la parcelle et précise que cela sera notifié à la propriétaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

M. Gilles GROS nous indique qu'il doit quitter la séance.

POINT N°11

2026-38: Adressage – dénomination – lotissement le belvédère

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par Terres du Soleil, le lotisseur dont le permis d'aménager a été accordé pour la zone d'ouverture à l'urbanisation, pour définir la dénomination des rues du lotissement et l'adressage des lots. Cela facilitera les démarches auprès des différents gestionnaires de réseaux (ENEDIS, Fibre...)

Il convient donc de définir un nombre de rue, un point de départ et de fin, puis d'appliquer une numérotation au métrique. Un plan est proposé pour la réflexion.

Un administré intervient et demande à Monsieur le Maire la possibilité de prendre la parole.

Monsieur le Maire l'y autorise.

Monsieur AUGER René, habitant du chemin des Oliviers, en proximité immédiate du projet de lotissement interpelle les élus sur l'importance de l'impact de l'opération sur les riverains et sur l'importance du nombre de lots et leur taille. Ses inquiétudes se portent sur la capacité de la commune à intégrer tant de personnes avec toutes les problématiques que cela peut entraîner. Il n'est pas hostile à toute forme d'urbanisation mais ce projet l'inquiète.

Monsieur le Maire revient sur la démarche d'adoption du PLU. Il indique que c'est une démarche longue entamée en 2015 qui a donné lieu à plusieurs réunions publiques auxquelles les Personnes Publiques Associées (PPA) ont participé. Les premières réflexions portaient sur une zone d'ouverture à l'urbanisation de 7 hectares. La loi a obligé à revoir ce chiffre à la baisse. Nous avons alors défini une OAP (Opération d'Aménagement Programmée) de 2 hectares, cohérente sur le plan urbanistique, paysager, et à proximité des réseaux. La densité imposée par les services de l'Etat pour un pôle relai inscrit dans le SCOT, tel que SAINT FELIX DE LODEZ était de 25 logements/hectare, critère que nous devons respecter pour valider le PLU. Concernant la taille des terrains, le projet initial comportait des parcelles plus grandes mais les obligations de gestion des eaux pluviales dans le cadre des préconisations du dossier loi sur l'eau nous imposent deux bassins de rétention qui viennent diminuer la taille moyenne des lots. Les équipements actuels (station d'épuration, distribution en eau potable, écoles, ...) permettent d'accueillir les nouveaux arrivants. Par ailleurs, la création de ce lotissement pourrait s'étaler dans le temps et se réaliser en deux tranches.

En ce qui concerne la quiétude des riverains du chemin des Oliviers, seule une voie entrante reliera le lotissement le Belvédère depuis le chemin des Oliviers. Les travaux seront réalisés à partir de l'entrée avenue Bir Hakeim.

Reprise de la séance.

Les élus retiennent l'idée de deux rues, dénommées ainsi :

- Rue des Crêtes
- Rue du Col du vent

Un document graphique sera mis en annexe de la délibération pour plus de compréhension.

Une fois mis à jour en respectant l'adressage au métrique, un plan sera remis au lotisseur avec toutes les adresses.

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal valide les dénominations de rue ainsi que la méthodologie d'adressage. Un plan sera joint à la délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°12

2026-39: Règlement du Conseil Municipal

Le projet de règlement du Conseil Municipal a été transmis aux élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la séance. Monsieur le Maire propose de l'adopter

A l'unanimité des votes exprimés, le Conseil Municipal valide le projet de règlement et précise qu'il sera joint en annexe à la délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°13

Questions diverses :

Dicté Pivot – Mme Maghnia MENGUS nous informe qu'elle a trouvé dommage qu'un enseignant s'oppose à ce que sa classe (CM1) fasse la dictée PIVOT. L'an passé, le choix avait été laissé aux enfants, ils avaient tous souhaité participer. L'an prochain, la question se posera de maintenir ou pas l'événement.

Clôture de la séance à 20h40